

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 juin 2009

L'an deux mil neuf, le deux juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 19 mai 2009.

Etaient présents : Patrick DEBONNE, Perrine FORZY, Danièle LEMETAIS, Francis LORiot, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL, Patricia LEROUX

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Serge MOREL

Membres en exercice : 11

Aucun pouvoir n'a été donné

Après approbation du dernier procès-verbal et autorisation du Conseil d'ajouter le 5^{ème} point à l'ordre du jour, l'ordre du jour a été étudié comme suit

1. Délibération sur le nombre d'adjoints au Maire suite à la démission de Serge Morel :

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de délibérer sur le nombre d'adjoints suite à la démission de Serge Morel. Sur la suggestion de Patrick Debonne un tour de table est effectué : aucun candidat se proposant pour le poste, les Conseillers Municipaux décident, à l'unanimité, qu'à compter de ce jour le nombre d'adjoints au maire est fixé à deux.

2. Election d'un 2^{ème} délégué titulaire à la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny :

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu, suite à la démission de cette fonction de Serge Morel, de désigner un 2^{ème} délégué de la Commune à la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny. Francis Lorient propose sa candidature.

Le résultat du scrutin est le suivant

Nombre de votants : 11

Nombre de voix exprimées : 11

Nombre de voix pour Francis Lorient : 11

Madame la Maire annonce que Francis Lorient est élu délégué de Gamaches en Vexin à la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny

3. Acceptation d'une indemnité d'assurance suite à un sinistre sur le mur du cimetière :

Le Conseil accepte à l'unanimité les chèques d'assurance de 452.34 € et 88.66 € en règlement des dommages occasionnés au mur du cimetière suite à un accident de la circulation, sachant que ces sommes permettent de réparer les dégâts.

4. Suite à l'obtention de la subvention du Conseil Général : décisions de travaux

Le Conseil a inscrit au budget 2009 les travaux dans et autour de l'école rendus nécessaires pour des raisons de sécurité et d'économie d'énergie.

Monsieur le Président du Conseil Général nous a notifié une subvention de 3710 € correspondant à une

aide de 40 % sur le montant de travaux retenus.

Le Conseil décide de faire procéder dès maintenant à l'aménagement d'un éclairage de la cour, au déplacement d'un interrupteur sous le préau, à l'installation d'un système de coupure de courant d'urgence à l'entrée de la cave, à l'installation de rampes d'accès dans le couloir entre le préau scolaire et la maison des associations et à l'escalier du porche de l'église, à la pose d'un robinet de puisage à l'extérieur du préau, à l'installation de portes sur une seule travée de l'espace de rangement de l'annexe (avec aération).

Ils donnent leur accord pour commander le remasticage des fenêtres du logement de l'école à condition d'avoir une garantie du travail d'au moins 5 années et souhaitent avoir des devis d'installation de volets pliables. Francis Lorient est chargé des démarches.

5. Demande de subvention de l'école de musique et de danse d'Etrépagny

La Commune a été sollicitée par l'école de musique et de danse d'Etrépagny pour apporter une aide aux familles Gamachoises dont les enfants pratiquent une activité.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident que la Commune n'a pas les moyens financiers suffisants pour soutenir les inscriptions des Gamachois aux différentes activités culturelles et sportives qu'ils sont susceptibles de choisir.

5. Institution d'une Participation pour voirie et réseaux :

Perrine Forzy informe le Conseil d'une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle D 262, avant dernière propriété sur la gauche en allant vers les Thilliers en Vexin.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer une participation pour voirie et réseaux pour l'aménagement du chemin rural qui jouxte cette parcelle en vue de la viabilisation future de ce secteur de Gamaches et autorise Madame le Maire à faire une proposition d'acquisition de terrain auprès de Mme de Vandière de Vitrac afin d'élargir le chemin rural et de sécuriser l'accès à la RD6.

6. Délégation au maire de délivrance de concession :

Le Conseil municipal charge Madame le Maire, pour la durée de son mandat, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

7. Questions diverses

Fête du Jeu :

Au nom des familles des 60 enfants qui ont participé, Madame le Maire félicite et remercie les ludothécaires, les membres du comité des fêtes et les jeunes animateurs pour leur investissement, leur créativité et le vif succès de la fête du Jeu 2009.

Evolution de l'organisation scolaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de ce que les délégués de notre SIVOS se sont prononcés, à l'unanimité, pour la scolarisation des élèves de Grande section et de CP à l'école de Vesly pour l'année scolaire 2009/2010.

Le SIVOS de Vesly a évalué un montant de participation aux frais scolaires pour l'ensemble des enfants résidants dans les communes du ressort du SIVOS TGV scolarisés dans leur SIVOS à 616 € pour l'année 2009/2010.

A ce jour, le SIVOS a déjà 5 enfants scolarisés à Vesly auxquels s'ajouteraient 12 enfants. La

participation du SIVOS pour les frais de scolarité serait donc de $17 \times 616 \text{ €} = 10\,472 \text{ €}$

Notre SIVOS a également décidé d'accepter la proposition du SIVOS de Vesly d'accueillir les enfants de notre RPI pour le service de garderie et le service de cantine, sachant que le SIVOS TGV sera redevable de 3 € par repas pris.

Mme la Présidente est chargée de faire une demande auprès de la Communauté des Communes pour l'organisation du transport scolaire.

Persuadés de la nécessité de mettre à la disposition des familles un service de restauration scolaire, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qu'en 2010 la Commune de Gamaches aura une augmentation substantielle d'environ 7000 € de sa participation aux frais de SIVOS et approuvent à l'unanimité les décisions du Conseil Syndical.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que l'étape suivante devrait être la fusion des deux SIVOS ; cette fusion à l'horizon 2010/2011 aurait des répercussions très fortes : concentration des lieux de scolarisation et donc fermeture de l'école de Gamaches, et surcoût budgétaire évalué pour Gamaches à 11 000 € par rapport à notre budget scolaire actuel ; il est à noter que ces chiffres sont similaires à ce que dépensent nos voisins lorsqu'ils proposent un service de restauration le midi.

Cimetière :

Perrine Forzy présente au Conseil un devis Guitra d'un montant de 6022 € HT pour l'aménagement des chemins du cimetière. Alexandre Quillet et Francis Lorient sont chargés d'étudier le sujet en détail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.